

3. Les États-Unis d'Amérique. — Une guerre, pourtant noble et glorieuse, augmenta encore l'embaras des finances.

L'Angleterre avait pris en 1765 les colonies françaises d'Amérique. Mais, en 1776, les siennes se révoltèrent, et treize États formèrent la *république des États-Unis*.

4. Intervention de la France ; traité de Versailles (1783). — La noblesse et le peuple se montraient enthousiastes pour la cause des Américains. Le jeune *marquis de la Fayette* alla le premier leur offrir son épée.

Louis XVI enfin envoya une petite armée, conduite par le comte de *Rochambeau*.

La marine française, rétablie par Choiseul, tint tête à la marine anglaise avec des chefs comme *d'Orvilliers*, *Lamotte-Piquet*, le comte de *Grasse* et *Suffren*.

Louis XVI signa le glorieux traité de *Versailles* qui reconnaissait l'*indépendance* de la *république des États-Unis*, présidée par *Washington* (1785).

5. Convocation des États Généraux. — Mais cette guerre, entreprise pour assurer la liberté d'un peuple, avait encore éveillé les désirs de liberté.

Un banquier genevois, *Necker*, voulut reprendre les plans de Turgot. Il fut disgracié. Le mot d'*États Généraux* venait sur toutes les lèvres. La nation seule pouvait consentir aux sacrifices nécessaires pour combler la dette.

Le roi se décida à rappeler *Necker* et à convoquer pour 1789 les *États Généraux*.

La France en 1789

6. Pouvoir royal. — En dépit des progrès réalisés, la France avait un gouvernement *absolu* et despotique.

Le roi était le seul maître et se considérait comme le *propriétaire* du pays.

Ses ministres, par des *lettres de cachet*, emprisonnaient arbitrairement.

7. La noblesse. — Les *nobles*, exempts de la plupart des *impôts*, propriétaires des *grades* dans l'armée, exerçaient une foule de *droits seigneuriaux*.

8. Le clergé. — Les biens immenses du *clergé* et le faste de certains évêques en même temps ducs et comtes, ne convenaient guère à leur mission religieuse.

9. La justice. — Les juges *achetaient* leurs charges et en tiraient un revenu qui rendait la justice très *onéreuse* aux plaideurs.

Dans les procès criminels, l'accusé n'avait point de défenseur. Louis XVI, sans doute, avait aboli l'interrogatoire par la *torture* ou *question*, mais on avait conservé des supplices barbares, la *roue*, l'*écartèlement* à quatre chevaux, etc.

10. L'industrie. — Les *corporations*, rétablies après la disgrâce de Turgot, empêchaient la concurrence et le progrès du travail et du commerce.

11. Les campagnes. — Outre la *taille*, la *gabelle*, les *aides* et une infinie variété de taxes perçues avec la dernière rigueur, le paysan était tenu d'acquitter des *cens*, des *rentes*, des redevances de toute nature, et l'on avait rétabli la *corvée*.

Beaucoup de terres demeuraient en friche et les *famines* étaient fréquentes.

Le cri sinistre : « Du pain ! du pain ! » se faisait entendre souvent.

C'était au milieu d'une crise terrible que *la vieille France allait se transformer*.

56° RÉSUMÉ

Louis XVI, dès son avènement, prit des ministres réformateurs, Malesherbes et Turgot . Mais ils furent bientôt disgraciés.	1774-76
La guerre d' Amérique , brillante mais coûteuse, aggrava le déficit.	1778-85
La paix de Versailles reconnut l'indépendance des États-Unis	1785
Enfin Louis XVI se vit obligé de convoquer les États Généraux	1789

Questionnaire

1. Quels ministres appela Louis XVI? — 2. Quelles réformes Turgot essaya-t-il? — 3. Pourquoi fut entreprise la guerre d'Amérique? — 4. Quel en fut le résultat? — 5. Quel ministre habile

essaya encore de combler le déficit? — 6. Pour quelle année Louis XVI se décida-t-il à convoquer les États Généraux?

Petit devoir. — *La guerre d'Amérique et quels hommes s'y distinguèrent.*